RCS : LONS LE SAUNIER
Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00157
Numéro SIREN : 410 517 130
Nom ou dénomination : ABCD Géomètres Experts et Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003721

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT & GESTION

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPAGNIE RÉGIONALE DE DIJON BESANÇON

CHAMPAGNOLE 39301 CEDEX – 230, route de Pontarlier – Tél 03 84 52 01 34

Rapport du Commissaire aux apports concernant l'apport de titres de la Société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES appartenant à Madame Marie Laure LOCU CHARLIER à la SARL ABCD Géomètres Experts et Ingénierie

SOMMAIRE

1 Présentation de l'opération et description de l'apport 4

1.1 Présentation des parties 4

1.1.1 Apporteur 4

1.1.1 Société bénéficiaire de l'apport 4

1.2 Motif et but de l'opération 4

1.3 Description des biens apportés 4

1.4 Informations concernant la société dont les titres sont apportés 5

1.5 Valeur de l'apport 5

1.6 Rémunération de l'apport 5

1.7 Modalité de l'opération 5

1.8 Aspects fiscaux 6

2 Nos diligences et appréciations sur la valeur de l'apport 6

3 Conclusion 6

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT & GESTION

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPAGNIE RÉGIONALE DE DIJON BESANÇON

CHAMPAGNOLE 39301 CEDEX – 230, route de Pontarlier – Tél 03 84 52 01 34

ABCD Géomètres Experts et Ingénierie

Société à responsabilité limitée au capital de 305 000 euros

Siège social : Route de Lyon

39570 MONTMOROT

410 517 130 RCS LONS LE SAUNIER

Aux associés,

En exécution de la mission que nous nous avez confiée par la décision unanime des associés du 27 novembre 2023, dans le cadre de l'opération d'apport en nature de titres de la Société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES appartenant à Madame Marie Laure LOCU CHARLIER à la SARL ABCD Géomètres Experts et Ingénierie, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 225-147 du code de commerce.

Les apports envisagés et la valeur des apports sont décrits dans le contrat d'apport établi entre l'apporteur et le représentant de la société bénéficiaire de l'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, et d'apprécier les avantages particuliers éventuels. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

Nous vous présentons nos constatations et conclusions selon le plan suivant :

1. La présentation de l'opération et description des apports.
2. Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports.
3. Notre conclusion.

1 Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Présentation des parties

1.1.1 Apporteur

Madame Marie-Laure LOCU-CHARLIER, née le 5 avril 1975 à ROUEN (76), de nationalité française, demeurant 2 bis, due de Gerland 39300 CIZE, célibataire non pacsée.

1.1.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie, société à responsabilité limitée au capital de 305 000 euros, ayant son siège social Route de Lyon, 39570 MONTMOROT et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 410 517 130 RCS LONS LE SAUNIER.

Le capital de la société est composé de 2 000 parts d'une valeur nominale de 152.2€.

La Société a pour objet :

L'exercice de la profession de Géomètre-Expert telle que réglementée par la loi du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.2 Motif et but de l'opération

Cette opération est menée dans le cadre de la prise de participation par votre société de 100% du capital de SAS CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES, société cible.

1.3 Description des biens apportés

Il est fait apport par Marie-Laure LOCU-CHARLIER de 125 actions lui appartenant en pleine propriété et représentant 25% du capital et des droits de vote composant le capital de la SAS CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES

1.4 Informations concernant la société dont les titres sont apportés

La société CABINET OLIVIER COLIN ET ASSOCIES est une société par actions simplifiée dont le capital de 32 000€ est composé de 500 actions de 64€ chacune entièrement libérées.

Son siège social est fixé au 95 rue Jean et Jean-Claude Ponsar à Champagnole (39300)

Elle est immatriculée au RCS de Lons le Saunier sous le numéro 391 433 646

Son objet social est :

« -En France et à l'étranger :

- L'exercice de l'activité de géomètre-expert, et tous travaux ou études se rapportant à cette profession ;

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires »

La durée de la société a été fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.5 Valeur de l'apport

La valeur totale de l'apport est de 175 000€ soit 1 400€ par action apportée.

1.6 Rémunération de l'apport

La rémunération de l'apport sera réalisée par l'attribution à Madame Marie-Laure LOCU-CHARLIER de 400 parts sociales de la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie d'une valeur nominale de 152.5 € chacune au titre de l'augmentation de son capital complétée d'une prime d'apport globale de 114 000€

1.7 Modalité de l'opération

La SARL ABCD Géomètres Experts et Ingénierie, Société bénéficiaire, sera propriétaire des actions apportées à compter du 1e janvier 2024.

1.8 Aspects fiscaux

En matière d'impôts directs

Les plus-values réalisées par les particuliers lors de l'apport de titres à une société qu'ils contrôlent sont soumises de plein droit au régime de sursis d'imposition en application de l'article 150-O-B du Code général des impôts.

2 Nos diligences et appréciations sur la valeur de l'apport

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Contrôler la réalité de l'apport ;
- Analyser la méthode de valorisation de l'apport ;
- Analyser et valider l'équité de la rémunération de l'apport.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 175 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que celle-ci est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société ABCD Géomètres Experts et Ingénierie, société bénéficiaire de l'apport, majoré de la prime d'émission.

Fait à Champagnole, le 8 décembre 2023
Pour la SAS AUDIT ET GESTION
Commissaire aux apports

Michel DI MARTINO
Commissaire aux comptes